

RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2022

IMPRO Denise Clère



Association ACOLEA AMPH – MEDICO-SOCIAL

28 avenue Marcel Mérieux

69290 Saint Genis Les Ollières

SOMMAIRE

1. Activité et personnel	p. 3-8
1.1. Activité	P. 3-5
1.2 Personnels (Effectifs au 31/12/22, Formation Professionnelle)	p. 5-8
2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité	p. 9-14
2.1 Faits marquants en faveur de la diversification et l'externalisation des parcours en vue du nouveau projet d'établissement 2023-2028	p.9-10
a. D'une offre scolaire uniforme interne à une offre diversifiée interne ou externe en réponse aux besoins et aux attentes	p. 9
b. D'une offre scolaire uniforme interne à une offre diversifiée interne et/ou externe en réponse aux besoins et aux attentes	p.9-10
2.2 Au-delà de la scolarité, la diversification et l'externalisation des parcours se développent dans d'autres domaines en appui de partenaires territoriaux	p.9
2.3 Expression et participation des jeunes accompagnés et de leurs parents	p.9-10
2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques	p.14
3. Parcours des personnes accompagnées : admissions, accompagnements et sorties	p.15-18
4. Locaux et moyens matériels	p.19
5. Perspectives 2023	p.19-24
Projets envisagés dans les locaux disponibles (unités 3 et 4)	p.20
Perspectives organisationnelles dans le cadre du CPOM	p.21-22
Préconisations	p.23-24

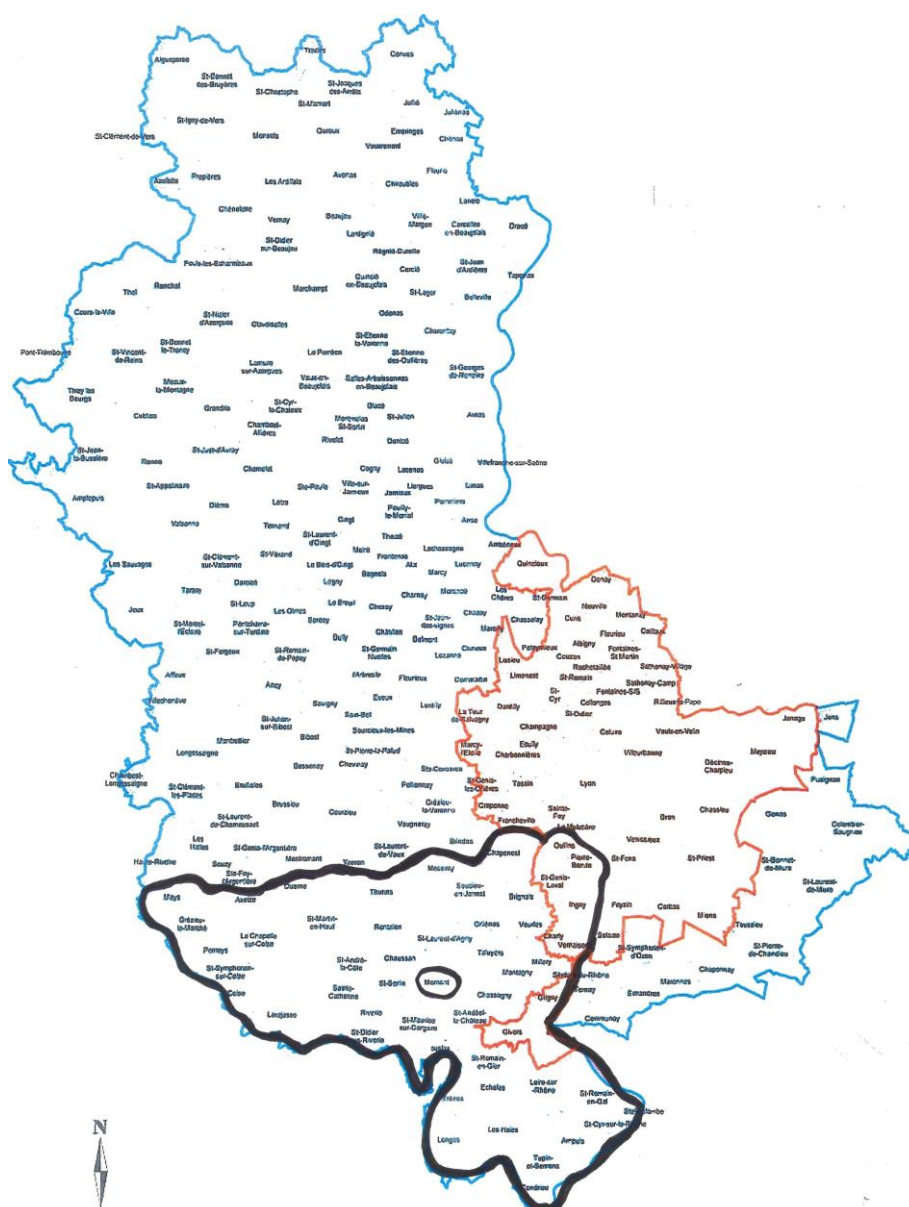
1. Activité et personnel

1.1. Activité

L'IMPRO, établissement médico-social accueillant 53 jeunes de 12 à 20 ans, porteurs de troubles du développement intellectuel avec ou sans troubles associés et accompagnant 2 jeunes en SESSAD, porteurs de troubles intellectuels du développement (TDI). Le TDI est caractérisé par :

- c. *une limitation des fonctions intellectuelles (raisonnement, résolution de problèmes, planification, abstraction, jugement, etc.) ;*
- d. *un déficit des comportements adaptatifs (déficit dans un ou plusieurs champ(s) de la vie quotidienne comme la communication, la participation sociale, etc.).*

Secteur géographique d'intervention :



Historique

Premier établissement géré par l'association AMPH, l'IMPRO a ouvert ses portes en 1978 avec l'habilitation de la Préfecture du Rhône. L'IMPRO succède à une institution religieuse, la congrégation des sœurs Saint Charles fondée en 1804. Depuis février 2019, l'IMPRO, toujours implanté sur la commune de Mornant, a déménagé du centre-ville au quartier de la Pavière. A compter du 5 juillet 2019, à l'occasion de l'inauguration des nouveaux bâtiments, l'IMPRO a pris le nom de sa présidente Madame Denise CLERE. Le 24 décembre 2021, l'ARS a confirmé le transfert des agréments des établissements médico-sociaux d'ACOLEA vers l'AMPH. Par conséquent, le mandat de gestion qu'exerçait ACOLEA depuis janvier 2020 a laissé place à une nouvelle organisation.

A noter des changements successifs au niveau de l'équipe de direction entre novembre 2020 et décembre 2022 (nov 2020 : départ de Denis POULIOT, nov 2020 à janv 2021 : intérim exercée par Thierry HERVE, janv à sept 2021 : direction assurée par Nicolas CRAMOISAN). L'équipe de direction s'agrandit et se renouvelle en septembre 2021 à l'exception de Julie PRODON assistante de direction (prise de fonction de Frédérique FALCO à la direction, recrutement d'Olivier PONCET sur le 2^{ème} poste de chef de service créé, nomination en interne de Bertrand SORLON, éducateur spécialisé sur l'autre poste de chef de service). Licenciement d'Olivier PONCET en novembre 2022, Aurélie FERNANDEZ, déjà cheffe de service au sein d'autres structures ACOLEA-AMPH lui succède.

Enjeux actuels vers un DIME dans le cadre du CPOM à venir

L'offre s'ajuste aux demandes parentales dans un souhait d'élargissement des possibilités de parcours. Cette diversification inclut l'externalisation. L'enjeu est d'offrir la palette d'accompagnements la plus complète possible pour répondre à toutes les attentes, en interne, en externe ou de manière hybride. Encouragée par le rapport Piveteau « zéro sans solution » en 2014, cette hybridation de l'offre en appui de structures de droit commun de proximité, augmente les possibilités d'accompagnement. Le décret n° 2017-620 du 24/04/2017, adressé aux Dispositifs thérapeutiques, éducatifs et thérapeutiques (DITEP), accélère cette évolution des établissements en dispositifs regroupant les ex-ITEP et SESSAD en vue de passerelles limitant les recours en CDAPH. Les DITEP pionniers entraînent un mouvement similaire dans tous les EMS, dont les IME amenés à évoluer en DIME.

De l'IMPRO au DIME Denise Clère : de l'établissement au dispositif

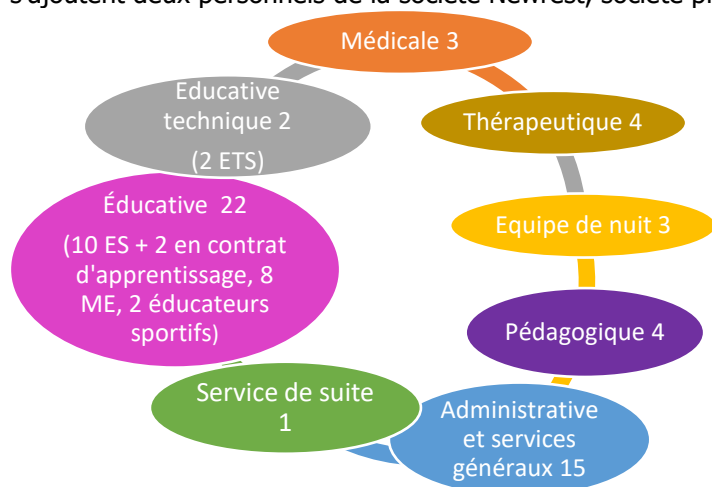
Dans le cadre du CPOM en cours, l'offre d'accompagnement de l'IMPRO Denise Clère se diversifie par la perspective de création de places de SESSAD et d'équipe mobile en appui d'une scolarisation en milieu ordinaire. Le rapprochement entre les deux associations gestionnaires, ACOLEA et AMPH, le 1/01/2022, favorise cette dynamique d'externalisation déjà impulsée dans les 3 DITEP gérés par ACOLEA AMPH. Dans ce mouvement vers un DIME, l'enjeu pour les 54 salariés est d'intervenir, dans et hors les murs, en accompagnement direct aux jeunes et indirect aux acteurs concourant à leur projet individuel, porté par les attentes des parents. La diversification, l'externalisation et la personnalisation des parcours s'accompagnent d'une réduction de l'approche territoriale pour permettre la proximité des accompagnements. Antérieurement départemental, le secteur de recrutement et d'intervention de l'IMPRO se limite au sud du département du Rhône et de la Métropole. Compte tenu du rapprochement du domicile des parents, l'agrément de 48 places d'internat et 7 d'externat ne correspond plus aux besoins et aux attentes. Les demandes d'internat complets disparaissent quasiment au profit de l'externat ou d'une modalité séquentielle dans un enjeu davantage éducatif que pratique. Par ailleurs, la pluralité des parcours (internat complet, séquentiel, externat, accueil à temps plein ou partiel, dans ou hors les murs) entraîne une évolution des admissions en file active plutôt qu'en nombre de places.

Evolution vers un dispositif DIME, dans un mouvement similaire aux 3 DITEP du pôle médico-social ACOLEA AMPH

- Inscrire les jeunes dans une logique de parcours dans un renforcement du pouvoir d'agir des parents,
- Varier et ajuster les modalités d'accompagnement en fonction des besoins (accompagnement SESSAD, externat, internat séquentiel et externat / scolarité externe (en UEE ou en individuel), interne, partagée), dans une approche souple (réajustable en permanence),
- S'inscrire dans une démarche territoriale d'accompagnement global des jeunes et des acteurs,
- Externaliser une partie de l'unité d'enseignement (une UEE ouverte en collège et une autre ouverte en lycée à la rentrée 2022),
- Développer le partenariat avec l'environnement scolaire, péri ou extrascolaire, associatif, thérapeutique et professionnel pour développer de nouvelles modalités d'accompagnement hors les murs avec des acteurs de droit commun,
- Elargir les possibilités d'orientation en milieu protégé ou ordinaire en appui de nouveaux partenaires.

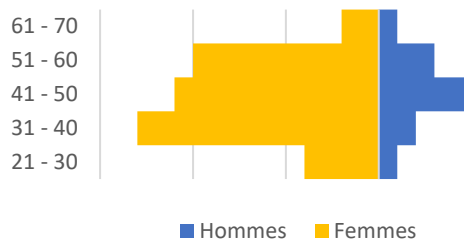
1.2 Personnels (Effectifs au 31/12/22, Formation Professionnelle)

Effectifs : 54 personnels (dont 2 éducatrices spécialisées en contrat d'apprentissage). A ces personnels s'ajoutent deux personnels de la société Newrest, société prestataire pour la restauration.



A noter le départ du médecin psychiatre en avril 2022 (non remplacé faute de recrutement)

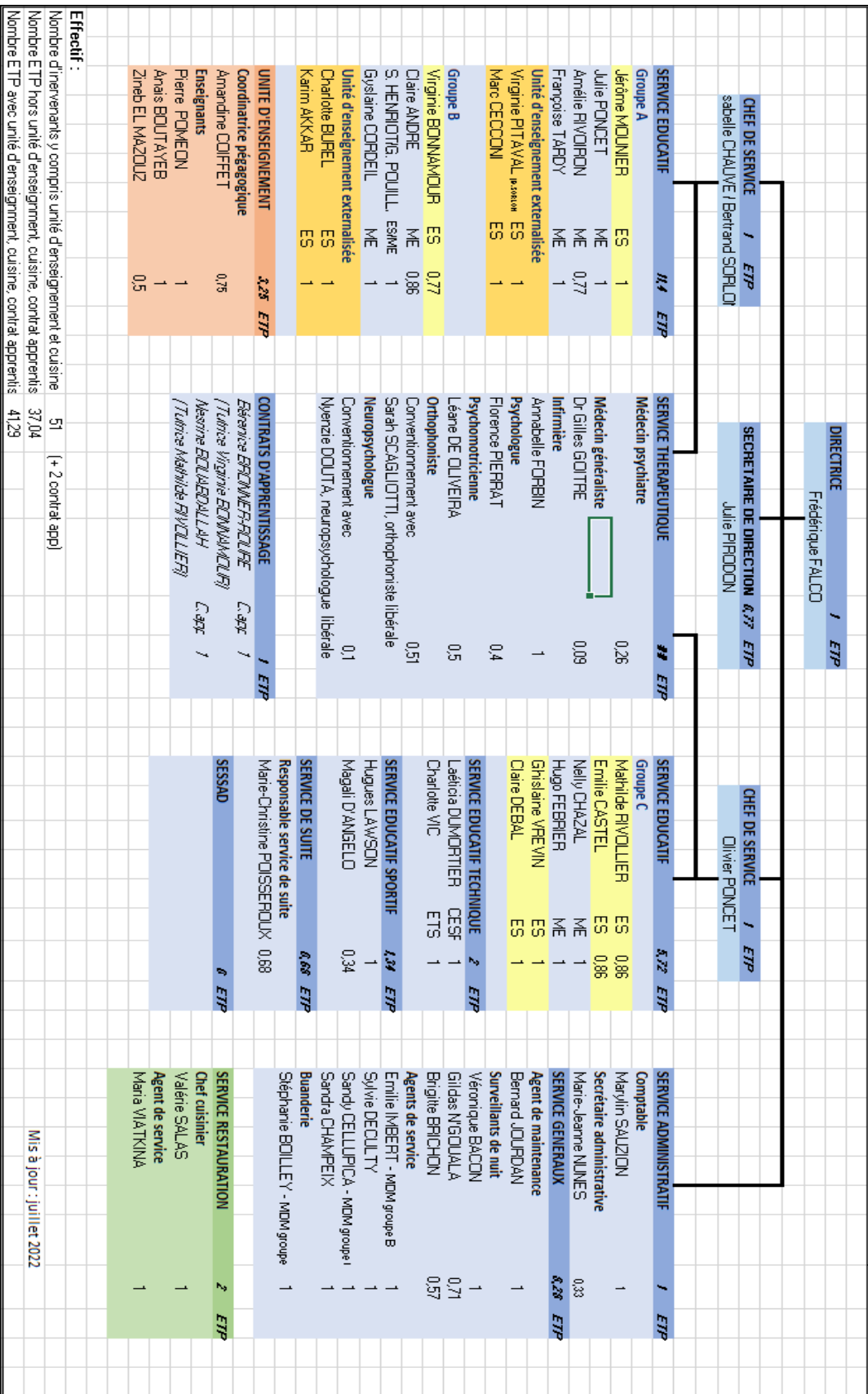
Pyramide des âges



ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

ACOLEA AMPH Pôle médico-social - IMPro Denise Clère

IMPRO-MI-DIP0001
Version N°1
Date création : 28/03/2022
Page 1 sur 1



Effectif :

Nombre d'intervenants y compris unité d'enseignement et cuisine 51 (+ 2 contrat app)

Nombre ETP hors unité d'enseignement, cuisine, contrat apprentis 37,04

Nombre ETP avec unité d'enseignement, cuisine, contrat apprentis 41,29

Mis à jour : juillet 2022

Formations année scolaire 2021 – 2022

Dates	Collectives	Individuelles	Intervenant
30 août 2021 après-midi	Intervention du, sensibilisation aux troubles des jeunes accueillis (tous personnels concernés)		Dr MORRIER, psychiatre
3 janvier 2022 matin	Fonctionnement des unités d'enseignement externalisées / travail collaboratif entre enseignants et éducateurs / Mission de coordination de parcours des éducateurs (enjeux autour de l'évolution en DIME, formation proposée à tous les personnels)		Equipe de direction / équipes pédagogiques et éducatives de l'IME les Primevères et IMPRO St Laurent d'Agny / Nicolas VERDERA, chef de service DIME de St Uze
18 février 2022 après-midi	Dans le prolongement de la journée du 3 janvier, témoignage d'une l'équipe d'un ITEP autour de l'évolution vers un DITEP et les changements induits		DITEP la Pavière
Fin janvier / début février 2022	Formation de tous les personnels au nouveau protocole sécurité incendie		apsi69 – association prévention sécurité incendie, Capitaine BOUTEILLE
Sessions régulières d'une journée de 7h en distanciel (janv à juillet 2022)	« TSA : actualisation des connaissances pour une meilleure prise en charge. » (personnels éducatifs, animateurs, enseignants et infirmière)		CRA
8 avril matin	Exploitation du SSI (chefs de service, directrice, surveillants de nuit)		CHUBB
2 sessions : 7 et 8 juillet, 11 et 12 juillet	Formation SST (sauveteurs secouristes travail) pour 20 % des personnels		Béchir LAMANDE, formateur sécurité intervenant interne ACOLEA-AMPH médico-social
Novembre 2021 – mai 2022		Stéphanie BOILLEY et Sandy CELLUPICA, deux agents d'entretien en formation maîtresse de maison	ENSEIS Villeurbanne
Du 23 janvier au 3 février 2023		Habilitation électrique Bernard JOURDAN, agent d'entretien	VERITAS
21 au 23 juin 2022	La mission de coordination de parcours pour tous les éducateurs spécialisés		

Formations année scolaire 2022 – 2023

Dates	Collectives	Individuelles	Intervenant
29 août 2022	Réflexions collectives et pluridisciplinaires conduites par petits groupes autour de 3 cas pratiques proposé dans le guide de recommandations de 2008 de l'ANESM « mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance »		Interne à l'IMPRO (pilotage équipe de direction)
1 session : 26 et 27 octobre 2022 et 5 et 6 décembre	formation SST (sauveteurs secouristes travail) pour 10 % des personnels		Bécher LAMANDE, formateur sécurité intervenant interne ACOLEA-AMPH médico-social
De septembre 2022 à décembre 2024		Formation CAFDES pour Frédérique FALCO, directrice	ENSEIS Lyon 9
De septembre 2022 à août 2023		Formation BTS assistante de direction pour Julie PIRODON	
17, 18 et 19 octobre	La mission de coordination de parcours pour tous les éducateurs spécialisés	Charlotte BUREL, Jérôme MOUNIER, Virginie PITAVAL	
Du 21 novembre au 2 décembre 2022		Formation SSIAP 1 pour Bernard JOURDAN, agent d'entretien	SED FORMATION 8 allée de l'Informatique 42000 ST ETIENNE Tél : 09.82.31.67.75
Sessions de 3 jours mensuelles entre novembre 2022 et mai 2023		Emilie IMBERT, agent d'entretien, en formation maîtresse de maison	
6, 7 et 13 février 2023	Formation "Contenir avec éthique et Bienveillance... pour protéger"; gestion de la violence niveau 1 pour 14 personnels de (formation pluricatégorielle)	14 personnels de l'établissement	BienVeillance (07.67.51.44.36) 61, rue Nicolas Chorier 38000 Grenoble www.bien-veillance.fr

2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

2.1 Faits marquants en faveur de la diversification et l'externalisation des parcours en vue du nouveau projet d'établissement 2023-2028

a. Un mouvement d'externalisation en interne en vue d'une distinction pour les jeunes des activités de journée et d'internat

Jusqu'à la rentrée scolaire 2022, des activités « vie quotidienne » (faire son lit, ranger sa chambre, entretenir son linge, débarrasser la table...) étaient proposées en journée à l'internat. Qu'ils soient externes ou internes, les jeunes avaient tous accès en journée à une chambre attribuée et déjeunaient tous les midis avec leur groupe dans une unité de l'internat. Ce type d'activités « vie quotidienne » au sein de l'unité, visant l'acquisition d'une autonomie pour les jeunes est désormais uniquement programmé entre 17h et 9h pour les jeunes concernés par l'internat. Dans cette optique de repérage dissocié jour/ nuit pour les jeunes, les diners et petits déjeuners seront servis à l'unité de vie de l'internat, les déjeuners au self collectif de l'établissement (à l'exception des jeunes scolarisés en UEE ou en scolarisation individuelle qui déjeuneront dans leur établissement scolaire).

Les activités de journée se déroulent désormais hors des unités de vie (hors des bâtiments réservés à l'internat, dans d'autres bâtiments de l'IMPRO ou autres lieux extérieurs). Cette organisation s'inscrit en cohérence avec les usages de droit commun. L'attribution d'une chambre en journée à des jeunes internes ou externes n'apparaissait pas en adéquation avec la dynamique d'externalisation recherchée. Les éventuels temps de repos individuels sont satisfaits différemment, dans d'autres lieux, à travers un emploi du temps journalier et hebdomadaire individuel ajusté aux besoins de chacun.

b. D'une offre scolaire uniforme interne à une offre diversifiée interne et/ou externe en réponse aux besoins et aux attentes

La diversification par l'externalisation des parcours scolaires a nécessité des mesures préalables en septembre 2021 pour se rapprocher de la scolarisation proposée en milieu ordinaire :

- L'arrêt de l'enseignement aux majeurs et l'augmentation consécutive de celui des mineurs,
- L'arrêt de l'entrée unique de répartition des jeunes par « groupes de besoins » au profit d'une entrée prioritaire par âge¹ pour permettre une offre d'enseignement adapté, ancré dans les programmes scolaires du cycle d'âge². L'appui sur la scolarité de droit commun permet :
- l'harmonisation (pratiques / contenus) entre enseignants du DIME et ceux du milieu ordinaire,
- l'accessibilité des jeunes à un enseignement ambitieux avec adaptations personnalisées.

A la suite des 4 parcours de scolarité partagée initiés à l'automne 2021, deux projets amplifient significativement l'externalisation de l'offre d'enseignement en septembre 2022 :

- Au printemps, expérimentation d'accompagnements de type SESSAD pour deux jeunes³.
- En septembre implantation de 2 UEE dans un collège et un lycée⁴. Les bénéficiaires visés :

¹ 12-16 ans pour les groupes de collégiens et 16-18 ans pour les groupes de lycéens

² Programmes des cycles 3 et 4 pour les collégiens et programmes du tronc commun de CAP pour les lycéens

³ Un jeune scolarisé au collège Jean Giono à St Genis Laval et une autre au collège la Clavelière à Oullins.

⁴ Au collège de Saint-Martin en Haut et au lycée professionnel Eiffel à Brignais. Accueil 4 matinées et temps de restauration

- *Augmentation du temps de scolarisation moyen des jeunes,*
- *Accès aux mêmes contenus d'apprentissage que leurs pairs du même âge avec adaptations, développement d'habiletés sociales et appropriation de codes,*
- *Perspectives de projets d'inclusion collectifs et/ou individuels au-delà de la possibilité pour les élèves de profiter de la restauration scolaire et des installations,*
- *Renforcement de la collaboration entre personnels de l'IMPRO par la présence d'un éducateur spécialisé aux côtés de l'enseignant,*
- *Intérêt pour tous les élèves (ouverture à la mixité) et les enseignants qui bénéficient de conseils de l'équipe de l'IMPRO pour leurs élèves à besoins éducatifs particuliers.*

Trois mois après l'ouverture des UEE, les entretiens semi-directifs menés auprès des jeunes scolarisés, parents et personnels sont unanimement positifs vis-à-vis de la diversification et l'externalisation des parcours. Par la pluralité des parcours proposés, l'offre correspond aux attentes. Tous les parents sont en demande de poursuite à l'identique et quatre d'entre eux pourraient envisager une scolarisation en UEE pour leur enfant en septembre 2023.

Pour illustrer la « dynamique inclusive » engagée dans l'évolution de l'offre scolaire :

- *Externalisation des parcours scolaires : 23 jeunes sur 41 scolarisés bénéficient d'un accueil à temps partiel ou temps plein dans un collège ou un lycée, soit 56 %,*

- *Diversification des parcours scolaires => 4 schémas possibles : 1. En UEE ou UEI / 2. UEE et UEI / 3. Etablissement scolaire et UEI / 4. Scolarisation en école ou établissement scolaire avec SESSAD.*

2.2 Au-delà de la scolarité, la diversification et l'externalisation des parcours se développent dans d'autres domaines en appui de partenaires territoriaux de droit commun

PARTENAIRES ACTUELS	A DEVELOPPER
<u>Monde professionnel (stage)</u> Commerçants (toilette, animalerie, petite distribution, épicerie) Mairie de Mornant (services techniques, cantine scolaire) Crèche les Choupinoux Eurinco – GDA – Copamo ADAPT / EPNAK Participation de certains jeunes à la journée Duoday (17/11/22)	Commerçants et artisans autour de Mornant Chambre des Métiers Forums des Métiers Missions locales Agriculteurs (ramassage de fruits) Sicoly (conditionnement fruits et légumes) SPA (Brignais) Centre équestre Chateauneuf ARPEJHE Handiwork
<u>Santé :</u> CMP Vinatier Planning Familial Professionnels en libéral	Psychiatrie en libéral Psychologues en libéral Centre Ressource Handicap Prévention Sexualité (locaux ARFRIPS) Apple (Confluences) : atelier de prévention sur les risques du numérique
<u>Sports</u> MJC Rive de Gier Rugby (LOU Rugby à Lyon)	Espace jeune Mornant (SPL)

<p>Football au club de Mornant (foyer de l'Arc) Piscine Inscriptions individuelles de jeunes dans une salle de sport (L'appart à Mornant) Patinoire de Lyon</p>	
<p><u>Culture :</u> Spectacles à l'espace J.Carmet à Mornant ou dans différents sites à Lyon (Maison de la Danse, cafés théâtre, Halle Tony Garnier et à Saint-Etienne (théâtre) Accueil d'une chorale d'adultes associative mornantaise (le Chœur des Fifres) 1 fois/s, participation de 4 jeunes de l'IMPRO), Ateliers théâtre avec Marie DALLE comédienne</p>	
<p><u>Transferts :</u> Avril 2022 : séjour de 20 jeunes de 12 à 16 ans (4 jours) à St Pierre la Mer (résidence ULVF). Visites culturelles (dont Carcassonne), activités éducatives et sportives (aquatiques) Juillet 2022 : 3 jours à Paris pour 5 jeunes majeurs dans le cadre d'un échange avec un autre IMPRO (visites du Château de Versailles, Tour Eiffel, bateau Mouches</p>	

2.3 Expression et participation des jeunes accompagnés et de leurs parents

Pages 11 et 12 : 2 tableaux synthèse d'entretiens semi-directifs conduits auprès des jeunes scolarisés, de leurs parents, ainsi que des enseignants et éducateurs impliqués dans l'externalisation de l'unité d'enseignement à l'automne 2022.

Retours des 41 jeunes scolarisés en interne et en externe (scolarité partagée ou UEE) :

Questions communes à tous les jeunes :

- **Vécu scolarité antérieure** : bons pour 71% des jeunes. 29% évoquent la difficulté des tâches et/ou l'isolement, dont 2 jeunes qui précisent avoir fait l'objet de harcèlement.
- **Vécu scolarité actuelle** : bon ressenti pour 100% des jeunes (apprentissage et relations)
- **Capacité à restituer le travail fait en classe** : difficultés pour 10% des jeunes scolarisés à l'extérieur contre 56% en UEI.
- **Avis sur la présence d'un éducateur en classe** : 100% des jeunes scolarisés à l'extérieur y sont favorables contre 67% en UEI (ces derniers n'en bénéficient pas).
- **Repas** : 100% des jeunes préfèrent déjeuner au self de l'IMPRO qu'à l'unité de vie. Tous ceux concernés par une scolarisation extérieure préfèrent déjeuner au collège ou lycée.
- **Souhaits de poursuite de scolarité** : à l'identique pour 100% des jeunes scolarisés en externe et pour 62% en interne. Souhait d'augmentation du temps en établissement scolaire pour 57%. 38% des jeunes scolarisés en UEI aimeraient aller en collège ou lycée.
- **Projection dans un métier** : 75% des jeunes (dont 4 dans l'enseignement, 3 dans la sécurité (pompier ou policier), 3 dans la mécanique auto, 3 dans le bâtiment, 3 dans les chemins de fer, 2 dans l'esthétique et 2 dans la restauration).
- **Définition de l'inclusion** : 4 jeunes proposent une définition. 1. « interdiction », 2. « on devrait obliger les enfants à aller dans le milieu protégé quand ils ont des difficultés dans le milieu ordinaire », 3. « c'est quand on est dans une classe spéciale et qu'on va dans une autre ordinaire », 4. « c'est être avec les autres mais je ne pense pas y être complètement. Pour y être complètement, il faudrait y être tout le temps. »

Questions spécifiques aux jeunes scolarisés en UEE (20 jeunes) :

- **Aller dans une autre classe que celle de l'UEE** : 50%
- **Sentiment d'appartenance** : 50% « se sentent collégien ou lycéen » dont un qui répond « à peu près, j'ai l'âge mais pas l'âge mental, ça dépend des moments et des personnes. » 25% ne savent pas et 25% n'ont pas ce sentiment (dont un qui précise « pas encore, j'apprends »).
- **Relations avec les autres élèves** : pour 55%
- **Points positifs à être en collège et au lycée** : les sites et les infrastructures, les cours, les pauses, travailler mieux et pouvoir avoir un métier, être avec des gens ordinaires (une des jeunes précise qu'elle ne reste qu'avec les jeunes de l'IMPRO « qui font lycéens », dont le handicap n'est pas visible). Accueil du chef d'établissement, des autres personnels et des élèves (12 précisent avoir été questionnés de manière bienveillante sur leur présence au collège ou au lycée. Aucun ne relève de moqueries, intentions ou propos désagréables).
- **Points négatifs** (faiblement relayés) : 12%. Pour 2 le grand nombre d'élèves, 1 le bruit, 1 les pauses trop courtes, 1 les ateliers professionnels, 1 le fait d'entendre des gros mots.

Retours des parents des jeunes scolarisés en interne et en externe (scolarité partagée ou UEE) => Entretiens conduits auprès de 30 parents sur 41.

Questions communes à tous les parents :

- **Vécu scolarité antérieure** : 54% des parents ont un ressenti négatif (contre 29% des jeunes).
- **Vécu scolarité actuelle** : unanimement positif.
- **Capacité à restituer le travail fait en classe** : seul 13% des jeunes racontent aux parents ce qu'ils font en classe
- **Repas** : constat est identique à celui des jeunes
- **Souhaits de poursuite de scolarité** : à l'identique pour 100% des parents des jeunes scolarisés en externe. 2 parents des jeunes scolarisés en UEI espèrent une scolarisation en UEE collège et lycée pour les années à venir. 2 sont en questionnement.
- **Définition de l'inclusion** : 1/3 des parents ignorent le sens. Réponses : « *Mélanger les enfants. Retour en milieu ordinaire appréciable / Vivre avec les autres, l'accueil en collège est positif / C'est normal / Quand un jeune va dans une école classique sans qu'il y ait de différence / Des personnes en situation de handicap dans un esprit de bienveillance / Aller en classe avec les autres – principe qui n'a jamais été appliqué à mon fils – être avec les autres tout en étant protégé (aides) / Pas évident, j'ai de mauvais souvenirs étant moi-même en situation de handicap – regard des autres pas facile – je le sens vis-à-vis de ma fille / Une personne qui arrive à s'investir dans la société. Au lycée, on n'y est pas encore vraiment. Pour qu'il y ait inclusion, il faudrait que les jeunes soient en classe / Intégration de personnes différentes au sein de personnes dites normales. Pour moi, cela ne doit pas être à titre complet. L'ULIS c'était compliqué. Pas d'inclusion à tout prix si elle doit générer la souffrance des personnes en situation de handicap / Limites de l'inclusion à l'école s'ils sont à part – approche progressive préférable / Remettre les enfants différents dans le monde basique pour qu'ils arrivent à s'adapter et permettre aussi aux autres de mieux appréhender le handicap / Les enfants différents dans la société pour que tous puissent avoir un regard sur eux. Tous ne doivent pas être inclus. Nécessaire de garder des structures / L'inclusion ressemble à l'intégration de manière plus importante car ce n'est pas rejoindre la norme c'est accepter la différence. »*

Questions spécifiques aux parents des jeunes scolarisés en UEE (20 jeunes) :

- **Points positifs** (pas de point négatif) : même la fatigue évoquée par 5 parents est positive car repérée comme conséquence d'une stimulation plus importante. Sentiment d'appartenance à la société est massivement évoqué, ainsi que la fierté de faire comme les autres (dont frères et sœurs), la valorisation, la prise de confiance, le gain de maturité, le fait d'être tiré vers le haut et le plaisir d'aller au collège et au lycée (mot « chance » évoqué plusieurs fois).

Retours des professionnels

(2 chefs d'établissement, 2 conseillères principales d'éducation, 4 enseignants (UE et UEE), 3 éducateurs sur 4 en UEE)

- **Points positifs** : unanimes...
 - augmentation du volume d'enseignement,
 - proposition d'un enseignement des contenus ancrés dans les programmes,
 - réparation vécue par certains jeunes dans le rapport fragile qu'ils ont pu entretenir antérieurement avec l'école.
 - progrès des jeunes dans les habiletés sociales, adoption des codes de leurs pairs (par exemple au lycée, maquillage dans les toilettes). Attitude plus responsable lorsqu'ils sont au collège ou au lycée.
 - travail collaboratif entre tous les professionnels de l'IMPRO plus important (partage de ressources, outils, compétences), en externe et en interne
 - recherche de partenariats extérieurs plus active pour tous les jeunes, notamment pour des stages et des projets d'orientation en milieu ordinaire, dont au sein de l'équipe d'entretien et de restauration du lycée pour des majeurs).
 - encadrement complémentaire enseignant – éducateur apprécié en UEE.
 - bonne connaissance d'eux-mêmes des jeunes : la minorité de l'UEI qui se projette en UEE est celle qui en retirerait un bénéfice. Objectif motivant.
 - dynamisme et dialogue plus importants entre les jeunes de l'UEE et l'UEI. Curieux.
- **Perspectives** :
 - renforcer les projets collectifs inter classes au lycée, engagement de jeunes dans l'activité web-radio et projet avec les professeurs d'anglais autour de la cuisine du monde. Au collège interventions du professeur d'anglais et de sciences avec regroupements ponctuels de classes, participations à des journées à thème.
 - favoriser des inclusions individuelles dans d'autres classes en EPS au collège et en ateliers professionnels au lycée (qui pourraient conduire à 2 ou 3 scolarisations en CAP l'an prochain).
 - ajuster davantage le volume et les modalités de scolarité aux besoins des jeunes (journées complètes pour éviter les trajets, inclusions individuelles en classe ou dans les activités annexes).

2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

A l'issue de l'avis négatif de la commission de sécurité du 5 janvier 2022, toutes les prescriptions ont été levées en mars 2023, dont la suivante : « *assurer la surveillance de l'établissement par des employés spécialement désignés, entraînés à la mise en œuvre des moyens de secours, formés à l'évacuation des résidents par transfert horizontal avant l'arrivée des secours et à l'exploitation du SSI – art R.143-11 du Code de la construction et de l'Habitation et article J35 de l'arrêté du 25/06/1980 modifié* »

Formation de tous les personnels de l'établissement faite les 17 et 18 janvier pour une première session de formation / et les 31 janvier et 2 février pour une seconde. Cette formation a été dispensé par l'association prévention sécurité incendie apsi69 (apsi69@live.fr). Cette association a permis de construire un protocole de réaction, de localisation de l'incendie, de levée de doute d'évacuation horizontale, d'appel des secours, de mise en sécurité, de guidage des sapeurs-pompiers à partir d'un plan des bâtiments d'un listing SSI offrant des indicateurs précis. 3 exercices incendie programmés en 2022.

Tous les salariés ont été mobilisés pour participer à 3 sessions de formation de 2 jours Santé, Sécurité au travail (SST) : 2 en juillet et 1 en octobre.

3. Parcours des personnes accompagnées : admissions, accompagnements et sorties

3.1 Admissions :

- 11 admissions en établissement (principalement échelonnées entre juin et septembre 2022),
- 2 admissions au printemps 2022 en SESSAD de 2 jeunes scolarisés en collège avec appui d'une ULIS

3.2 Jeunes accompagnés dans l'année :

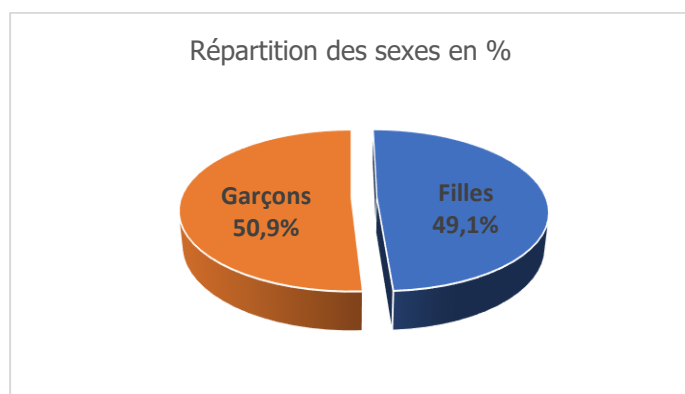
Depuis avril 2022 un rajeunissement des jeunes est constaté, avec un âge médian de 16 ans, dans une répartition quasi égale entre garçons et filles. Trois groupes éducatifs par âge :

- *Groupe A : 23 jeunes âgés de 12 et 15 ans (repères correspondant au collège),*
- *Groupe B : 16 jeunes âgés de 16 à 17 ans (repères correspondant au lycée),*
- *Groupe C : 16 jeunes âgés de plus de 18 ans (dont 8 de plus de 20 ans⁵).*

Les 39 mineurs (groupes A et B) bénéficient d'une scolarité. L'accès aux ateliers techniques proposés en interne (bois, cuisine, lavage voitures, démontage d'équipements électroniques et électriques, hygiène/alimentation/services, conditionnement) est réservé aux plus de 16 ans, en référence à l'âge d'entrée en lycée professionnel. Concernant les modalités d'accueil :

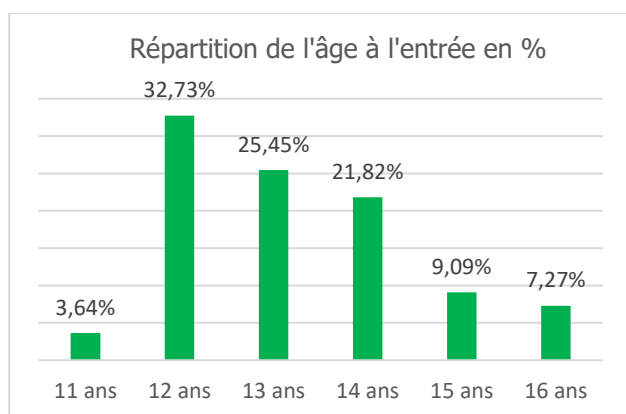
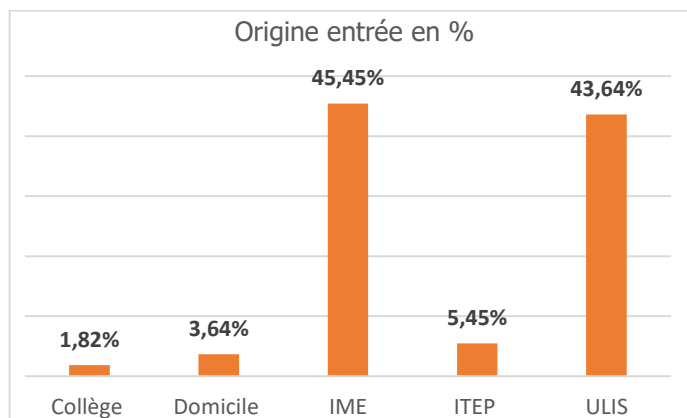
- *42% en internat complet, soit 23 jeunes (baisse consécutive à la territorialisation),*
- *27% en internat séquentiel, soit 15 jeunes,*
- *31% en externat, soit 17 jeunes.*

Profil des jeunes, données graphiques et quantitatives avril 2022



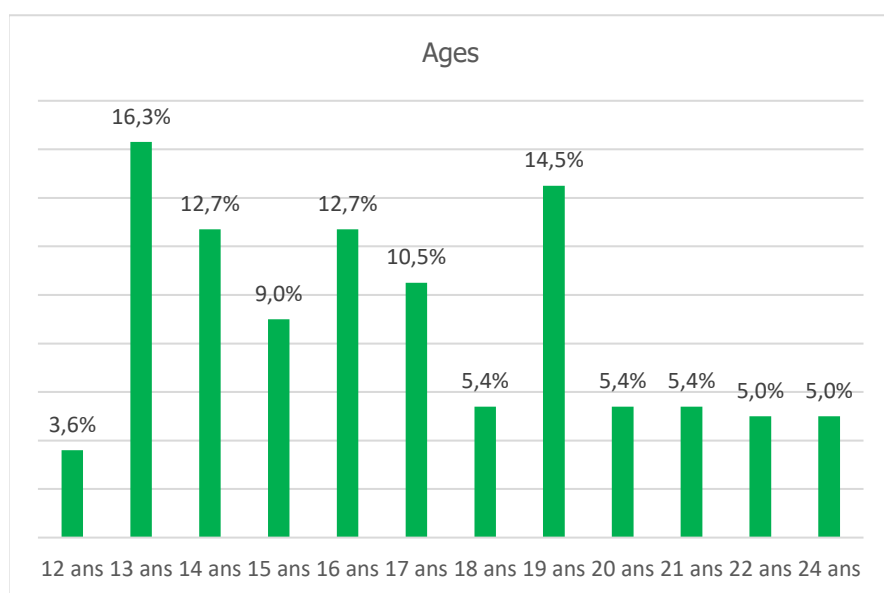
En nombre : 28 garçons et 27 filles

Origine	En nombre
Collège	1
Domicile	2
IME	26
ITEP	3
ULIS	23
	55

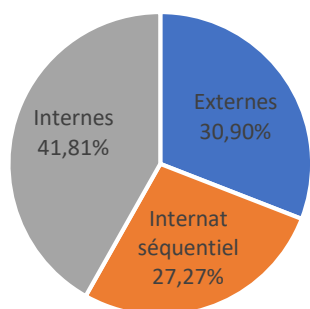


	En nombre
11 ans	2
12 ans	18
13 ans	14
14 ans	12
15 ans	5
16 ans	4
	55

	En nombre
12 ans	2
13 ans	9
14 ans	7
15 ans	5
16 ans	7
17 ans	6
18 ans	3
19 ans	8
20 ans	3
21 ans	3
22 ans	1
24 ans	1
	55



Répartition par régimes en %



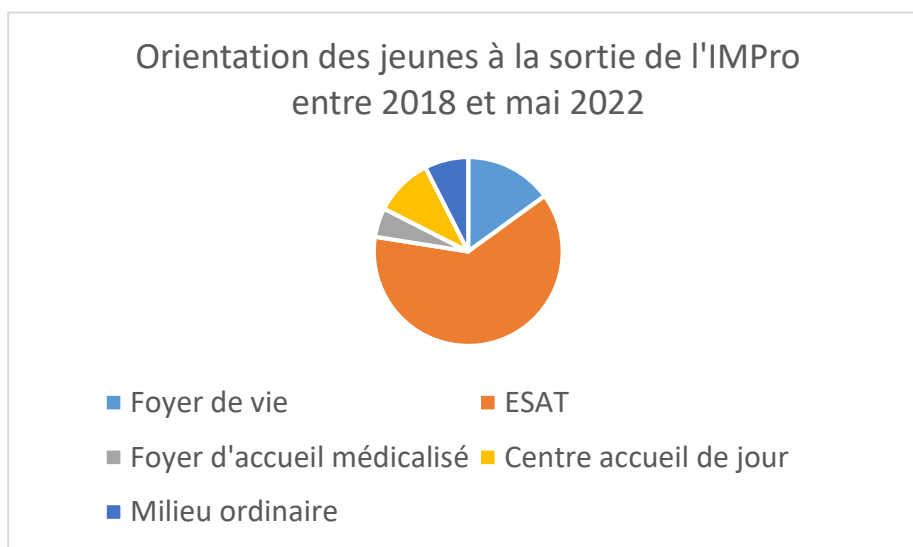
	En nombre
Externes	17
27,27%	15
Internes	23
	55

3.3 Sorties :

- 13 en vue d'un équilibre parfait avec le nombre de jeunes entrants.

Dans le cadre du PPA, le projet d'orientation est porté conjointement par les parents et l'éducateur spécialisé coordonnateur de parcours en lien avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire et en appui de la responsable du service de suite et d'un réseau de partenaires.

Des stages se mettent en place en partenariat avec les établissements du secteur adulte, en milieu ordinaire ou protégé.



Orientation des jeunes sortants entre 2018 et mai 2022 (40 orientations identifiées)									
Foyer de vie		Foyer d'accueil médicalisé		ESAT		Centre d'accueil de jour		Milieu ordinaire	
Nombre	%age	Nombre	%age	Nombre	%age	Nombre	%age	Nombre	%age
6	11	2	5	25	63	4	10	3	7

- 28 sorties vers le milieu professionnel (52 %)
- 12 sorties vers le milieu non professionnel (22 %)

A ces 40 orientations identifiées, il convient d'en ajouter 14 « autres » (non identifiées 26 %).

Ces données confirment un mouvement fort en faveur d'une d'orientation vers l'ESAT. Dans la dynamique d'externalisation et d'inclusion dans laquelle s'inscrit le nouveau projet d'établissement, il convient de renforcer le taux d'orientation vers le milieu ordinaire par la recherche de partenariats nouveaux et en encourageant certains jeunes à s'inscrire dans des formations qualifiantes en CAP au lycée ou en apprentissage auprès d'un professionnel. La création d'une UEE en lycée devrait être un levier pour développer ce type d'orientation.



4. Locaux et moyens matériels

Au niveau entretien-maintenance, pas d'incident important à relever compte tenu du caractère récent des bâtiments inaugurés début 2019. Toutes les malfaçons qui ont donné lieu à des dommages ouverts ont été réglées cette année avec l'OPAC, propriétaire des locaux.

L'IMPRO est doté d'un E-carnet, outil dématérialisé qui permet de compiler tous les rapports et données relatives à l'entretien et la maintenance de l'établissement. Une réactualisation complète de cet outil s'est opérée en vue de la visite de la commission de sécurité le 10 janvier 2022.

La délocalisation du nouvel établissement, désormais plus éloigné du centre est regrettable vis à vis des liens à tisser avec les acteurs locaux et de l'autonomie que cette situation géographique permettait aux jeunes. L'équipe de la mairie a été sensibilisée à cette question dans une volonté réciproque d'asseoir le partenariat.

Les outils de fonctionnement de l'établissement (projet d'établissement, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, livret d'accueil (un exemplaire à destination des jeunes et parents, ainsi qu'un autre à destination des salariés), projet individuel des jeunes (PPA) ont tous été réactualisés pour prendre en compte les évolutions de fonctionnement de l'établissement en septembre 2022 (nouvelle configuration des groupes éducatifs, externalisation de l'unité d'enseignement, nouvelles modalités de réunion impliquées par ces changements). La révision de la procédure d'admission en septembre 2021 a conduit à une nouvelle formalisation. L'outil SAM, application interne numérique permettant de compiler toutes les informations relatives aux jeunes et communications quotidiennes, est désormais utilisé par tous les salariés en appui d'une formation par le prestataire. Les salariés échangent désormais par un cahier de liaison numérique unique.

Le budget proposé pour le compte 624200 Transport d'usagers est de 58 744€ en 2023. Ce volume reste bien en-deçà des besoins compte tenu de l'évolution des modalités d'accueil du public. Dans une perspective de passage en DIME, les jeunes sont davantage accueillis en externat et en internat séquentiel, ce qui accroît les dépenses en termes de transport (malgré l'évolution de 3 personnels agents d'entretien qui ont glissé sur des postes de maîtresses de maison en assurant une partie de ces transports ou l'encouragement des parents à les assurer eux-mêmes). A terme, le recrutement sur un secteur géographique plus restreint contribuera à diminuer le coût (certains jeunes étant encore domiciliés au nord du Rhône). Cette dépense est aussi fluctuante en fonction des soins extérieurs des jeunes (principalement pour les rendez-vous en CMP/ CATTP et hôpitaux de jour).

5. Perspectives 2023

En raison de la baisse de la demande d'internat (limitée à une modalité séquentielle quand elle est faite), le nombre d'unités de vie sera de nouveau réduite en septembre de 3 à 2 sur 4 existantes.

Projets envisagés dans les locaux disponibles :

Les locaux non utilisés accueilleront les EMAPE (équipes mobiles à la protection de l'enfance, une financée par le Rhône et l'autre par la Métropole). A l'instar des Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (EMAS), ces équipes (1 chef de service, 1 psychologue, 1 psychiatre, 6 éducateurs spécialisés et 3 permanent lieu de vie en tout) proposent un travail partenarial avec les équipes de la Protection de l'Enfance en favorisant l'établissement d'un diagnostic qui permettra de donner des clés

de compréhension et d'outiller les professionnels pour mettre en œuvre un accompagnement adapté à chaque enfant.

- Apport d'une expertise médico-sociale et des ressources aux équipes de la protection de l'enfance à travers des observations et des préconisations sur les lieux de vie de l'enfant,
- Proposition d'un lieu de répit aux enfants protégés de la Métropole de Lyon, et du département du Rhône en situation de handicap,
- Soutien et accompagnement des personnes impliquées dans l'accompagnement des enfants protégés en situation de handicap, qu'il s'agisse des familles ou des professionnels de l'ASE.
- Sécurisation de l'accompagnement des jeunes protégés en situation de handicap en évitant les ruptures de parcours,
- Facilitation de l'accès à des outils de diagnostic pour les enfants protégés.

Par ailleurs, l'équipe d'un des pôles de la protection de l'enfance d'ACOLEA sera également logée dans ces locaux disponibles (équipe dirigée par Gaëlle PELLIER, directrice de pôle Service AEA/MUM).

Enfin, ils pourront servir à l'accueil ponctuel d'intervenants ou collectifs (tel que « Le Cri », compagnie de jeunes artistes circassiens, musiciens et danseurs sur 10 jours en résidence en février 2023) dans une visée d'apport réciproque avec les jeunes et salariés de l'IMRPO.

Perspectives organisationnelles dans le cadre du CPOM :

Voir tableaux p.21 et 22

Préconisations :

Voir tableau p.23 et 24

Frédérique FALCO
Directrice d'établissement



IMPRO		DIME	
Territoire large ne favorisant pas l'externalisation et le travail partenarial de proximité		Action territorialisée sur un périmètre restreint en faveur d'un rapprochement avec le domicile et tous les acteurs	
- 48 places internat - 7 places externat => Total : 55 adolescents et jeunes majeurs de 12 à 20 ans		- 48 places IME (internat complet, séquentiel et externat) => 28 places internat et 22 places externat - 12 places SESSAD - 5 places équipe mobile => Total : 65 enfants, adolescents et jeunes majeurs de 6 à 20 ans	
<u>Inconvénients</u> Déficit budgétaire Etablissement coûteux, conçu pour privilégier l'internat (pas d'adéquation aux orientations actuelles) Faible couverture en diversité d'âges (pas d'enfant de moins de 12 ans) Faible pouvoir d'agir des enfants, familles et/ou professionnels	<u>Avantages</u> Mouvement d'externalisation engagé en appui du rapprochement ACOLEA-AMPH	<u>Inconvénients</u> Multiplication des transports (dans un budget alloué déjà triplé et un déficit à résorber) => réduction du territoire pour pallier Fragmentation de l'offre et communication interne réduite du fait de l'externalisation et la diversité des interlocuteurs	<u>Avantages</u> Place aux attentes des parents dans une offre plurielle de parcours Projets personnalisés construits sur ces attentes, souples et évolutifs (passerelles entre les différentes modalités d'accompagnement) Externalisation et diversification des parcours en appui des partenaires et structures de droit commun Educateurs coordonnateurs référents de parcours (garants de la continuité d'accompagnement à préserver dans un dialogue étroit avec les parents et les partenaires) Possibilité de louer une partie de l'établissement pour diminuer les coûts en raison de la baisse de l'internat (fermeture déjà effective d'1 unité sur 4) <u>Points d'appui existants</u> (rentrées 2021 et 2022) : externalisation et diversification des parcours scolaires, 1ers retours positifs des jeunes et parents / nouvelle organisation en appui d'actions de formation / équipe de direction confortée par un 2ème poste de CS / passage en CPOM sur une échéance identique à celle du nouveau projet d'établissement

Perspectives :

- une UEE en élémentaire (école du Petit Prince à Mornant ?),
- plus de moyens thérapeutiques pour le SESSAD et l'équipe mobile : passage du poste de psychologue à temps plein (actuellement à 0,40)
- 4 groupes en journée et 2 en nuitées
- 4 équipes éducatives repérées en journée pour chaque groupe + 1 enseignant référent pour chaque groupe + ETS référents de parcours également pour les 2 groupes de + 16 ans + Interventions des éducateurs sportifs uniquement sur un groupe en responsabilité complète par demi-journée (soit 4 demi-journées) de manière à permettre aux ES de se libérer pour les accompagnements SESSAD + équipe mobile
- Heures de préparation : 3h ES, 2h ME, 9h ETS
- Réunions : vendredi 14h – 15h30 et 15h30– 17h pour les 4 groupes (1h30 en autonomie et 1h30 avec le chef de service et la psycho + infirmière + psychomot) => les réunions SESSAD, elles seront intégrées à la réunion de groupe. **Attention les jeunes seront libérés à 13h30.**
- Réunions de projet portées par les ES coordonnateurs de parcours (PPA) : toujours lundis, mardi et jeudis de 17h à 18h) + présence des ME + psychologue en fonction des besoins
- APP : Vendredi 14h – 15h30 : 1 fois toutes les 4 semaines pour chacune des 4 équipes (ETS et éducateurs sportifs compris + professeurs des écoles)

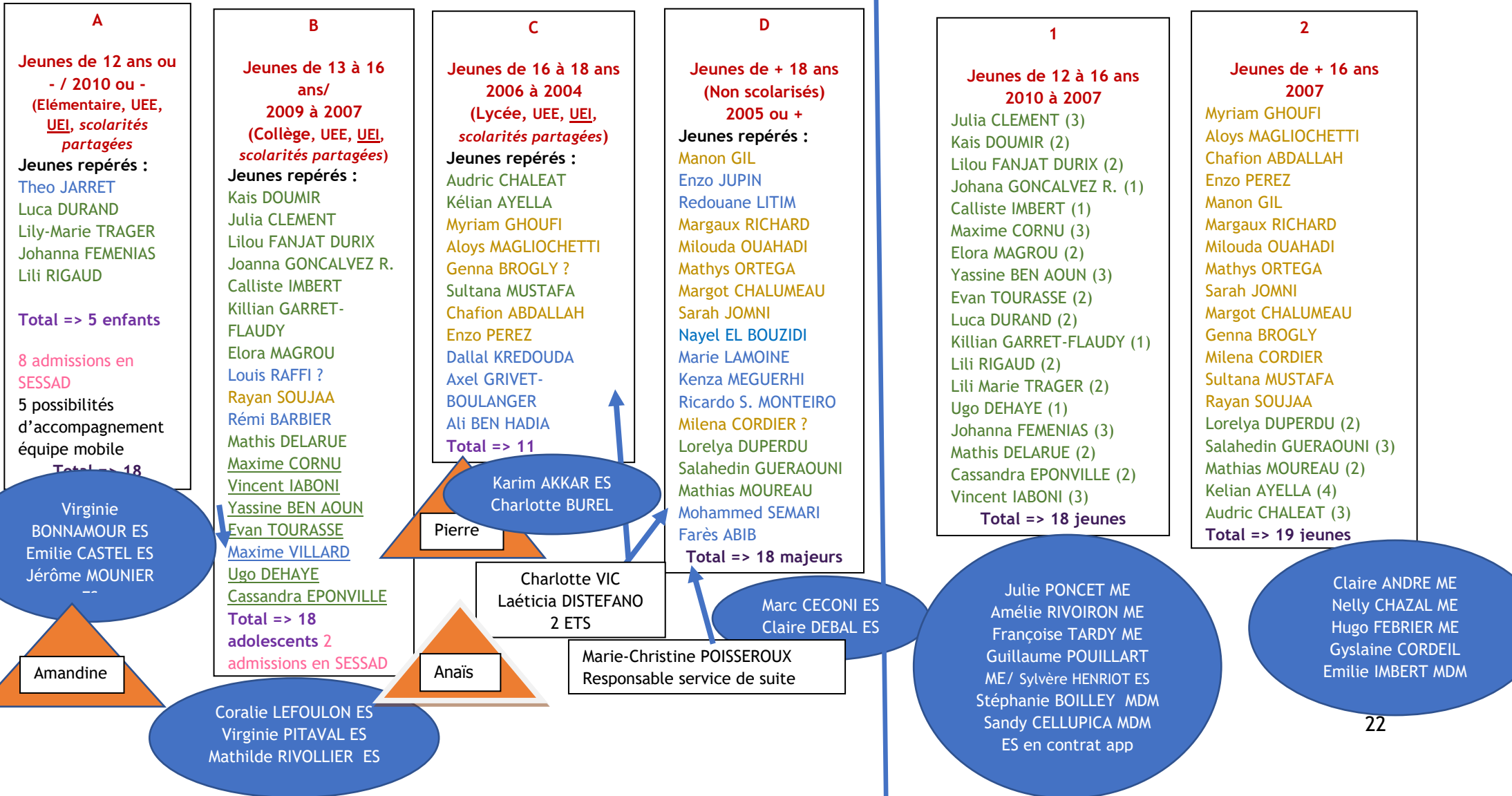
Accompagnement et Répartition des jeunes rentrée de septembre 2023

Hugues LAWSON
Magali DANVELO 12h

JOURNEE

NUITEES

2 veilleurs de nuit au lieu de 3
(rotation entre les 2)



Préconisations	Actions	Indicateurs de suivi et/ou d'évaluation	Communication
A court terme (avant janvier 2023)			
Finaliser le projet d'établissement 2023-2028 pour conforter l'engagement dans la diversification des parcours	<p><u>Juin 22</u> : réunion d'un groupe de travail</p> <p><u>Juillet</u> : transmission du projet aux délégués du personnel</p> <p><u>14 octobre</u> : consultation du CSE</p> <p><u>18 novembre</u> : validation du CSE transmission à tous les personnels. (Présentation aux parents et au CVS 1^{er} trim 23).</p>	Implication des personnels dans le travail de réactualisation (<i>niveau et nombre</i>)	Groupe de travail à reconduire annuellement (consultation/présentation parents, CSE, ainsi membres du CA ACOLEA-AMPH)
A moyen terme (janvier 2022 à juillet 2023)			
Poursuivre la formation des salariés Développer le sentiment de compétences par un partage de pratiques en interne et avec les salariés d'autres établissements ACOLEA - AMPH	<p style="text-align: center;"><u>INCLUSION</u></p> <p><u>14 avril 23</u> : journée des personnels autour du concept pour une compréhension/adoption partagée</p> <p><u>13/14/15 novembre 23</u> : participation de 6 éducateurs aux journées inclusives nationales à Lyon</p> <p style="text-align: center;"><u>COORDINATION DE PARCOURS</u></p> <p><u>Entre juin et novembre 2022</u> : 3 sessions de formation (3 jours) pour tous les éducateurs</p> <p style="text-align: center;"><u>BIENTRAITANCE</u></p> <p><u>Juin 22</u> : volet rédigé dans le projet d'établissement</p> <p><u>29 août 22</u> : ateliers études de cas tirés du GRBPP</p> <p><u>Fév 23</u> : « contenir avec éthique et bienveillance » (prest. ext)</p> <p style="text-align: center;"><u>COMMUNICATION NON VIOLENTE</u></p> <p><u>Sept 23 à juil 24</u> : ateliers (intervenante extérieure)</p> <p style="text-align: center;"><u>OBSERVATION DE PRATIQUES (salariés du DITEP voisin)</u></p> <p><u>fév 23 à juin 23</u> : 3 journées « vis ma vie » en relation duelle</p>	<p>Un an après, impact sur les pratiques des salariés</p> <p>Questionnaire soumis à l'issue de chaque action de formation pour mesurer l'évolution des représentations initiales.</p> <p>Questionnaire Qualité de Vie au Travail mené entre février et mars 2023 (à reconduire tous les ans)</p> <p>Renseignement d'une fiche à l'issue des journées d'observation pour mesurer l'enrichissement des pratiques et d'éventuels nouveaux besoins.</p>	Invitation des salariés du DITEP voisin à un temps convivial pour un bilan à l'issue de l'année scolaire
Renforcer le pouvoir d'agir des parents	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des modalités du projet personnalisé selon leurs attentes dès l'admission, - Doublement des réunions autour du projet personnalisé (à l'école ou collège si scolarisation), - Accueil portes-ouvertes le 1er vendredi d'octobre - Multiplication des moments conviviaux. 	Mesurer l'implication des parents (<i>niveau et nombre</i>) Recueillir leur avis et attentes : questionnaire de satisfaction => entretiens semi-directifs conduits au premier trimestre scolaire 2022 à reconduire tous les ans	Réunion d'information et d'échanges le 22 février (tous les parents conviés) ainsi qu'en début d'été pour anticiper la rentrée de leur enfant. Entretiens individuels.
- Entretenir le partenariat avec les acteurs scolaires actuels	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions bilans où sont implantées les UEE, - Participation à des réunions initiées par les chefs d'établissement auprès des enseignants et des parents, afin d'asseoir et entretenir l'adhésion collective de tous les acteurs autour de ces UEE, - Apports de conseils aux enseignants pour leurs élèves. 	Mesurer la fréquence et la qualité des échanges avec les acteurs scolaires locaux dans une réciprocity d'apports inter métier. Accompagnement croissant des jeunes en scolarisation collective (UEE) ou individuelle à l'extérieur (SESSAD).	Communication régulière avec les directeurs d'école, chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation

A long terme (sept 2023) : passage du statut d'« invités » à « élèves »			
Négocier l'inscription des jeunes dans les écoles et établissements scolaires pour un accueil pérenne, Inscrire des jeunes en CAP LP	Entretiens individuels à prévoir avec les chefs d'établissement et l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription en fin d'année scolaire (juin 2023) Déposer des dossiers d'inscription en mars 2023 pour les 2 ou 3 jeunes concernés par un passage en CAP	Inscription effective rentrée 2023 ?	Vis-à-vis des partenaires locaux : rencontres individuelles, participation à des réunions, instances, salons, événements festifs du territoire organisés par la mairie (ex : téléthon, course d'endurance mornantaise), la COPAMO et le tissu associatif.
Augmenter le temps de scolarité de certains jeunes en demande (<i>jours pleins en UEE</i>)	En concertation avec les parents lors de la réunion de projet de fin d'année avec l'accord de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription, des directeurs d'école du territoire concernés des chefs d'établissement	Mesurer l'accroissement du nombre de jeunes en scolarisation externalisée, collective (UEE) ou individuelle.	Vis-à-vis des partenaires départementaux, information de l'évolution en DIME : enseignants référents à la scolarité des élèves handicapés, mairie, COPAMO, inspecteurs de l'éducation nationale, inspecteur d'académie, MDMPH, ARS.
En UEE : développer les accueils partiels, individuels de jeunes dans d'autres classes, ainsi que projets ou événements collaboratifs	Participation des jeunes de l'UEE aux journées thématiques organisées par le collège (harcèlement, fête de Noël) ou le lycée (journée citoyenneté, intervention prévention addictions)	Mesurer le renforcement de la diversification et la personnalisation des parcours en réponse aux attentes et dans une meilleure adéquation aux besoins, rentrée de septembre 2023 (et rentrées scolaires suivantes).	
Développer les interventions dans d'autres écoles, collèges, lycées du territoire (<i>scolarités partagées pour les nouveaux entrants et extension du SESSAD en élémentaire</i>),	Invitation des acteurs locaux au spectacle de cirque créé par un collectif de jeunes en résidence à l'IMPRO (représentants mairies, CCAS, élèves, enseignants directions écoles et lycées, voisins, associations, salariés de l'ESAT, personnes en EHPAD, jeunes et adultes des ESMS du secteur)	Visibilité du DIME sur le territoire : augmentation des sollicitations réciproques avec les partenaires, connaissance des acteurs locaux	
Créer une UEE en élémentaire (<i>agrément 6-12 ans</i>)	Prêt de salles : élus, associations, écoles et établissements scolaires, ESMS du secteur		
En transversal, indépendamment de toute logique temporelle			
Encourager les personnels à développer un regard valorisant, positif sur les jeunes	Réflexion en ateliers lors des journées des personnels et en réunion d'équipe hebdomadaire	Conduire des entretiens semi-directifs auprès des jeunes au 1er trim scolaire 22 (à reconduire tous les ans)	Au quotidien, encouragements de l'équipe de direction, mise en valeur d'actions ou projets
Améliorer le climat de travail au sein de l'IMPRO en donnant du sens à la bienveillance	- Invitation des salariés à créer un groupe syndical alternatif pour plus de démocratie, - Développer des événements thématiques rassembleurs (ex : journée « Savoir dire non ») et conviviaux, - Susciter envie, initiative, collaboration.	Mesurer l'amélioration du climat par des indicateurs (questionnaire qualité de vie au travail mené en mars 23, reconduction annuelle)	Si besoin, faire appel à un médiateur (médecine et inspection du travail, prestataires extérieurs).